Questions orales

[Traduction]

LES GRIEFS DÉPOSÉS PAR DES SYNDICATS DE FONCTIONNAIRES

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur le Président, le ministre a encore tenté d'esquiver la question. Il va devoir cesser d'être évasif.

Le ministre voudrait-il répondre maintenant à ma question et à celle que je lui ai posée le 21 décembre, alors que je lui ai demandé combien de griefs les syndicats de fonctionnaires avaient déposés pour protester contre les quotas, et dans quelles localités? Il m'a alors répondu qu'il s'informerait et qu'il ferait rapport "au député et à la Chambre" avec plaisir. Peut-il nous dire combien de griefs ont été déposés pour protester contre l'obligation faite aux vérificateurs fiscaux de respecter les quotas, et dans quelles localités?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député m'a déjà posé cette question. Je dois lui rappeler en répondant qu'il y a plus de 18,000 employés du ministère du Revenu qui sont répartis partout au Canada, allant d'un sous-bureau à Rimouski à un bureau de district aussi important que celui de Toronto.

Le député comprendra très bien que la division de la gestion d'un ministère d'une telle importance exige que les responsabilités soient partagées.

Le député m'a demandé tantôt si j'écoutais la question et je m'aperçois que lui-même pendant que je réponds à sa question se permet de faire des commentaires à son voisin. Je pense qu'en suivant les préoccupations de son chef, qui sont celles d'avoir beaucoup de civilité, non pas seulement d'être bien peigné et d'essayer de parler avec une voix grave, il devrait au moins avoir la délicatesse de porter attention à la réponse qu'on lui donne.

Je lui disais donc que l'autorité de gérer un tel ministère doit être partagée et que chacun doit porter la responsabilité du niveau de responsabilités qui est lié à son travail dans ce ministère, et je suis heureux de dire au député qu'aujourd'hui même, il y avait une rencontre avec des fonctionnaires supérieurs du ministère et des représentants de l'Union des employés du ministère du Revenu, Division de l'impôt; on me dit que des résultats préliminaires de ces discussions sont très productifs et on aura l'occasion de part et d'autre, du côté des représentants des employés comme de la part de la gestion du ministère, d'expliquer ce que ça veut dire les préoccupations qu'on peut avoir vis-à-vis de certains contingentements, de démontrer clairement qu'on n'impose pas à un vérificateur qui est défendu, représenté par l'union des employés de la Division de l'impôt du ministère du Revenu, un tel poids, un tel fardeau relié à la perception d'un montant d'argent, mais que nous

suivons des normes de professionnalisme; et je suis très optimiste, les résultats de cette rencontre démontreront à la population que le député et ses collègues font comme leur chef: la chasse aux sorcières!

• (1430)

[Traduction]

LA SAISIE DU COMPTE BANCAIRE D'UN CONTRIBUABLE DE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je veux avoir du ministre du Revenu national du Canada des explications au sujet du dossier de M^{mc} Moorby, de Kingston, qui, ayant payé \$5,000 d'impôt sur le revenu en 1982, a vu le ministère créditer ce montant au compte de son mari. Puis le ministère, après l'avoir harcelée pendant une année entière, a constaté l'erreur mais . . .

Des voix: Règlement!

Des voix: La question!

M. le Président: A l'ordre. La présidence n'aime pas voir évoquer un cas d'espèce, un compte. Il peut être évoqué de façon générale, mais la Présidence voit d'un mauvais œil qu'on parle d'un problème fiscal donné.

M. Nielsen: Il n'y a pas de mal à cela.

M. le Président: Peut-être le député pourrait-elle poser la question sur le plan général.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, j'ai communiqué la documentation au ministre. Il devrait l'avoir.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Pourquoi, après avoir découvert son erreur le ministère a-t-il saisi son compte bancaire et pourquoi permet-on de multiplier les boulettes? Deuxièmement, pourquoi le ministère n'a-t-il pas la correction la plus élémentaire de s'excuser auprès de M^{mc} Moorby de ses fautes? C'est lui qui s'est trompé, et pas elle.

Des voix: Bravo!

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai reçu du député une lettre concernant cet incident-là à 14 h 10. Tous les députés comprendront que je n'ai pas eu le temps de me renseigner pour pouvoir donner une explication. Cependant, je demanderai au député de s'enquérir auprès de son collègue qui a l'habitude de poser des questions, et qui a parlé d'un document établi par le ministère et publié hier. Il me l'a fait parvenir pour que j'en prenne connaissance, et il y a dans ce document une partie intitulée «Achèvement du programme—Buts et objectifs». Il verra que dans nos bureaux de district, l'objectif est d'agir en temps voulu au profit des contribuables . . .

Des voix: Oh, oh!